



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies sexuellement transmissibles

Question écrite n° 3209

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'herpès génital. L'herpès labial est bien connu. À contrario, l'herpès génital est méconnu, pourtant il s'agit d'une maladie sexuellement transmissible dont 2 millions de Français sont porteurs (18 % de femmes). Elle est actuellement en augmentation chez les jeunes, Cette MST progresse rapidement, et 50 % des cas sont diagnostiqués depuis moins de dix ans. La protection est indispensable car, une fois le virus dans l'organisme, on ne peut pas l'en guérir. Il suffit d'un rapport sexuel pour contracter le virus, qui pénètre par la peau et les muqueuses. Dans 10 % des cas, les signes de la maladie apparaissent de deux à douze jours après le rapport, mais dans 90 % des cas il n'apparaît que plusieurs années plus tard. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette maladie, d'une part, et quels moyens de prévention il compte mettre en place afin d'enrayer la prolifération du virus, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3209

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5250

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)